

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 15 NOVEMBRE 2011

Membres présents :

Administration :

M. Almosnino, Proviseur, président du conseil d'établissement - M. Mateo, Proviseur adjoint-
M. Ansart, Chef des services administratifs et financiers - M. Marcellet, Directeur du cycle 3 -
Mme Le Bras-Lestremau, Directrice des cycles 1 et 2 - Mme Guevara, Directrice technique des
études espagnoles- M. Gómez , conseiller principal d'éducation.

Représentants du personnel :

M. Braud, enseignant du premier degré, représentant SNUIPP-FSU - Mme Soto, enseignante du
premier degré, représentante UGT-STEPV- Mme LLavata, représentante des personnels
administratifs,, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service STEPV - M. Augié,
enseignant du second degré, représentant SNES-FSU - M. Di Salvo, enseignant du second
degré, représentant SNES-FSU-M. Michel, enseignant du second degré, représentant SNES-
FSU. - M. Gimenez, enseignant du second degré, représentant SNES-FSU - M. Hubert,
enseignant du second degré, représentant SNES-FSU - M. Laëmmel, enseignant du second
degré, représentant SNES-FSU - Mme Krawczyk, enseignante du second degré, représentant
SNES-FSU - Mme Garcia, enseignante du second degré, représentant STEPV.

Représentants des parents d'élèves :

Mme López de la Fuente, A.P.A.- Mme Juan, A.P.A.- Mme Gonzalez Gallarza, A.P.A.- M.
Medina, A.P.A.- M. Corona, A.P.A.- Mme Bardey, A.P.A.

Représentants des élèves:

M. Martinez, élève de 1^o.- Mme Garcia, élève de Terminale.- M. Broseta, élève de Terminale.-
M. Aznar, élève de Terminale.

Autres membres présents :

M. Letellier, Directeur de l'Institut Français de Valence, personnalité qualifiée.

M. Viratelle, personnalité qualifiée.

La première partie du conseil est ouverte aux titulaires et suppléants.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 18h00.

Mme Bardey, parente d'élève APA est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- Approbation des procès-verbaux des conseils d'établissement des 7 juin et 10 octobre 2011
- 2- installation du conseil d'établissement
- 3- Règlement intérieur du conseil d'établissement
- 4- Election des membres du conseil de second degré
- 5- Election et désignation des membres du conseil de discipline
- 6- Mise en place du Conseil de la vie lycéenne (C.V.L)
- 7- Compte-rendu du conseil d'école du 10 novembre 2011
- 8- Projet d'établissement 2012/2015
- 9- Informations sur la réforme du lycée
- 10- Information sur la préparation aux épreuves spécifiques
- 11- Information sur l'organisation des procédures disciplinaires dans les collèges et les lycées, mesures de préventions et alternatives aux sanctions (Bulletin officiel n°6 du 25/08/2011)
- 12- Questions diverses

1- Approbation des procès-verbaux des conseils d'établissement des 7 juin et 10 octobre 2011

Un certain nombre de membres du conseil déclare ne pas avoir reçu le compte rendu du 7 juin 2011. Le proviseur propose de reporter son adoption à un prochain conseil d'établissement. Le procès verbal de la séance du 10 octobre fait l'objet de plusieurs remarques émises par les représentants des personnels enseignants :

- page 4, ligne 11 : *demande de poste en contrat local.*
- page 4, point 2 : *M. Michel regrette ne pas avoir reçu le document préalablement avant le CE et demande formellement à ce que tous les membres du CE soient destinataires des documents, les parents n'ont pas reçu les pièces jointes du PV ni la DBM.*
- point 3 : voyages scolaires : rectifier et mettre *l'établissement souhaité.*
- page 5 : rectifier *Dels Forcats.*
- questions diverses : pause 15h50, changer la formulation « *uniquement dans le cas où les élèves ont 2 heures consécutives* »

Le proviseur propose de prendre en compte l'ensemble de ces remarques et de transmettre un compte rendu modifié.

Ces remarques prise en considération, **le compte rendu de la séance du 10 octobre 2011 du conseil d'établissement est adopté à l'unanimité.**

2- Installation du conseil d'établissement

Le proviseur propose un tour de table afin de présenter tous les membres du conseil d'établissement de l'année scolaire 2011/2012.

3- Règlement intérieur du conseil d'établissement

Le proviseur demande si le conseil d'établissement souhaite un règlement intérieur du CE (périodicité, quorum, ordre du jour, vote...). Il informe les membres que l'Agence a édité un nouveau texte le 14/10/11 sur lequel le conseil d'établissement peut s'appuyer.

A l'unanimité, les membres du conseil d'établissement adopte ce mode de fonctionnement sans recourir à un règlement intérieur spécifique au lycée français de Valence.

4- Election des membres du conseil de second degré

Les représentants des personnels enseignants demandent une suspension de séance. Cette suspension de séance est acceptée.

La séance reprend à 18h45.

Après proposition de chacune des catégories représentées, la composition du conseil du second degré est la suivante (voir annexe).

Le proviseur précise que le vice-président du CVL assiste à titre consultatif au conseil du second degré.

5- Election et désignation des membres du conseil de discipline

Le proviseur indique qu'il convient de mettre en place deux conseils de discipline distincts, l'un pour le collège et l'autre pour le lycée, dans la mesure où la représentation des élèves et des parents est différente selon les conseils. (voir compositions en annexe)

6- Mise en place du Conseil de la vie lycéenne (C.V.L)

Ce conseil est présidé par le chef d'établissement et il est composé de :

- Le proviseur, président du CVL
- Le proviseur adjoint
- Le CPE lycée
- Le chef des services administratifs et financiers

.10 membres élus par les élèves pour 2 ans :

- Broseta Diego T-ES (vice-président, élu 2011-2012)
- Cussac Garcia Pablo 1-ES (élu 2011-2012)
- Duet Tronch Laura 1-ES (élue 2011-2012)
- Settier Ramirez Hugo 1-ES (élu 2011-2012)
- Molina Martinez Roberto 2-4 (élu 2011-2012)
- Izquierdo Comes Ana Maria T-ES (élue 2010-2012)
- Hubert Cuquerella Adrian T-S2 (élu 2010-2012)
- Martinez Valls Jesús 1-S1 (élu 2010-2012)
- Romero Garcia Enrique 1-ES (élu 2010-2012)
- Becker Marvin T-ES (élu 2010-2012)

.8 représentants du personnel :

- Mme Lopez Claude
- Mme Respaut Catherine
- M. Laëmmel Eric
- M. Lamouche Fabien
- M. Gomez José
- Mme Meis Katia
- Mme Tebar Amparo

2 représentants des parents d'élèves :

- Mme Juan Vidal Cristina
- M. Francesc Picó
- Mme Marta Borso di Carminatti comme suppléante.

7- Compte-rendu du conseil d'école du 10 novembre 2011

M. Marcellet, directeur primaire cycle 3, présente une synthèse du conseil d'école dont le compte rendu est en cours d'élaboration

Il informe que la coopérative scolaire, dans sa configuration actuelle cessera ses activités le 31/12/11.

Le proviseur précise qu'il s'est appuyé sur les textes réglementaires pour protéger les personnels de la "gestion de fait". En effet, les coopératives obéissent à des règles de fonctionnement qu'on ne retrouve pas dans le fonctionnement local actuel de la coopérative du lycée français de Valence dans laquelle les élèves et les parents ne sont pas représentés.

Les statuts de cette association, qui datent de 1992 indiquent que le proviseur en est président et les directeurs du primaire trésoriers, ce qui est strictement contraire à la circulaire 96-249 du 25 octobre 1996. Le proviseur informe qu'une coopérative scolaire peut exister dans les établissements scolaires si elle respecte la circulaire 2008-095 du 28 juillet 2008.

Mme Le Bras-Lestremau, directrice primaire des cycles 1&2, informe qu'une assemblée générale aura lieu le 24 novembre pour procéder à la dissolution de la coopérative actuelle.

M. Michel, représentant des personnels enseignants SNES-FSU, demande ce qu'il adviendra du reliquat des crédits de la coopérative.

Le proviseur lui répond que, si reliquat de crédits il y a, les statuts de la coopérative prévoient qu'en cas de dissolution, la dévolution des crédits se fait au profit du lycée. Ce don devra ensuite être présenté en conseil d'établissement pour avis puis transmis à la directrice de l'AEFE pour décision. Deux projets existent, le premier d'aménager en jeux extérieurs la cour du cycle3 pour environ 10.000 €, le second pour financer les sorties et le spectacle de Noël des cycles 1&2 à hauteur de 5.600€.

M. Marcellet aborde la nécessaire exposition des enfants à la langue française comme une question abordée en conseil d'école.

Le proviseur indique qu'ayant découvert que lors de sorties ou de voyages scolaires, la langue utilisée par les intervenants, dont le coût lui paraît substantiel, est uniquement l'espagnol, il veillera à favoriser les sorties où l'animation est en français.

M. Braud, représentant SNUIPP-FSU, ne comprend pas pourquoi ces sorties, qui ne représentent que deux ou trois demi-journées dans l'année scolaire, ne pourraient pas se faire en espagnol.

Le proviseur souligne qu'il s'agit de privilégier la langue française mais qu'en aucun cas il ne supprimera les sorties qui se feront en espagnol s'il n'y a pas la possibilité de les faire en français. Il informe les membres du conseil qu'aucune sortie n'a été refusée pour cette raison.

Les parents interviennent pour appuyer l'idée de faire les sorties si possible en français puisque la plupart des enfants vivent dans des familles où la langue principale est l'espagnol.

8- Projet d'établissement 2012/2015

Le projet d'établissement arrivant à son terme à l'issue de l'année scolaire 2011-2012, le proviseur propose la méthode de travail suivante pour l'élaboration du projet d'établissement 2012-2015 :

- Evaluation du projet 2009-2012.
 - Etablissement d'un diagnostic d'établissement pour la période 2009-2012, à partir d'indicateurs objectifs et sous forme d'interrogation des différents membres de la communauté éducative (enseignants, élèves, parents) et aussi des publics externes qui exposeraient les points forts et les points faibles de l'établissement.
 - Un questionnaire (préalablement composé et validé en conseil d'établissement) qui ciblera plusieurs publics (élèves délégués, parents délégués, et enseignants) sera distribué. Pour l'élaboration du questionnaire, M. le proviseur propose un groupe de pilotage composé de 2 parents d'élèves, 2 élèves, 4 enseignants (2 de primaire et 2 de secondaire) 2 membres de la direction.
 - Le diagnostic sera présenté en conseil d'établissement (après instruction en conseil d'école et conseil du second degré) pour faire un état des lieux de la situation actuelle du projet d'établissement 2009-2012.

- Elaboration du projet d'établissement 2012-2015
 - Le diagnostic établi et validé permettra, à partir d'indicateurs choisis, de déterminer les axes prioritaires du futur projet qu'il conviendra de décliner en objectifs opérationnels en cohérence avec le plan d'orientation stratégique de l'Agence et le projet de la zone ibérique.. Il s'agit d'un projet pluri annuel où les objectifs peuvent être définis par étapes.
 - Le comité de pilotage sera alors chargé de rédiger les grandes lignes du futur projet. Il fera l'objet d'une transmission au service géographique et au service pédagogique de l'AEFE pour instruction avant d'être présenté aux différentes instances pour validation en juin 2012.
 - Mise en œuvre et rédaction du programme d'actions en septembre 2012 ;

M. Michel intervient pour dire qu'il trouve que les enseignants sont peu représentés dans le groupe de pilotage. Le proviseur répond qu'il s'agit là d'une proposition tout en attirant l'attention sur le fait que, pour être opérationnel et efficace, le groupe doit rester restreint.

9- Informations sur la réforme du lycée

○ La classe de terminale à la rentrée 2012/2013.

Le proviseur expose la grille horaire et les disciplines pour les trois séries présentes au lycée français de Valence.

La réforme du lycée arrivera en Terminale à la rentrée 2012/2013 avec un tronc commun extrêmement réduit maintenant en Terminale.

Le proviseur présente les différentes spécialités proposées selon les séries L, ES et S.

Dès juin 2012, les candidats subiront 2 épreuves anticipées quelle que soit la série :

- TPE + Français Ecrit et Oral + Enseignement scientifique en L et ES.
- TPE + Français Ecrit et Oral + Histoire-Géographie en S.

Sont prévues 4 divisions de Terminale pour la rentrée 2012-2013.

○ Accompagnement personnalisé.

L'accompagnement personnalisé pour les Premières est utilisé, en quasi-totalité, pour préparer les épreuves spécifiques d'entrée à l'université espagnole. Environ 90% des élèves y sont inscrits.

M. Michel intervient pour souligner que les heures d'accompagnement personnalisé, telles qu'elles sont utilisées à Valence, ne correspondent pas à l'esprit de la réforme et ne sont pas destinées à l'aide individualisée, à l'approfondissement et à l'aide à l'orientation puisqu'elles sont essentiellement dévolues à la préparations aux épreuves spécifiques.

Le proviseur répond, qu'à sa connaissance, les 3 EGD d'Espagne, ont adopté le même dispositif en classe de première, qu'il s'agit d'un principe de réalisme quand 85% des élèves choisissent une poursuite d'études en Espagne et qu'il ne peut s'agir de déréglementation mais d'un choix lié à l'autonomie de l'établissement.

M. Michel affirme que les lycées de Madrid et Barcelone n'ont pas fait le même choix.

M. Mateo, proviseur -adjoint, ajoute qu'en fonction du pourcentage d'élèves français il peut y avoir des modulations, et précise que ce n'est pas un détournement des textes puisque l'Agence a validé ce dispositif. Ainsi à Valence, une partie de l'accompagnement personnalisé de première est réservé à la remédiation et à l'aide à l'orientation.

Selon les parents d'élèves, l'accompagnement personnalisé n'est pas efficacement installé pour les Secondes. Le proviseur propose de recentrer les ateliers de l'accompagnement personnalisé autour de la maîtrise de la langue française, maîtrise des mathématiques, démarches scientifiques, orientation. Les professeurs principaux de seconde vont programmer des entretiens individuels sur l'orientation auxquels seront conviés les parents.

10- Information sur la préparation aux épreuves spécifiques

Mme Guevara, directrice des études espagnoles, informe le conseil d'établissement que les résultats du Bac et des épreuves spécifiques se trouvent sur le site du lycée.

Cette année il y a 10 matières proposées :

- en S : Biologie, Physique, Maths et Dessin Technique.
- en ES : Géographie, Economie de l'entreprise, Mathématiques Appliquées.
- en L : Littérature Universelle, Histoire de l'Art et Géographie.

Les intervenants enseignants sont 8 professeurs du système français et 9 du système espagnol. Des coordonnateurs ont été désignés pour permettre une meilleure complémentarité entre les notions abordées dans le programme français et les notions propres au programme des épreuves spécifiques.

Mme Guevara souligne que le contenu de ce qui est appris dans les matières spécifiques n'est pas seulement utile pour l'accès à l'université espagnole, mais leur servira ensuite pour leur cursus universitaire.

Les parents remercient Mme Guevara et les dispositifs mis en place par l'établissement pour la préparation aux épreuves spécifiques.

M Michel souligne que le lycée, en ouvrant l'enseignement aux professeurs de *Instituto* du système espagnol, se donne les meilleures chances de réussite même si les méthodes utilisées et les exercices proposés sont différents entre les deux systèmes. Cette complémentarité trouve tout son sens à travers le travail en commun fait entre coordonnateurs et enseignants espagnols.

11- Information sur l'organisation des procédures disciplinaires dans les collèges et les lycées, mesures de préventions et alternatives aux sanctions (Bulletin officiel n°6 du 25/08/2011)

Une circulaire précise, notamment, une nouvelle échelle de sanctions pour la rentrée 2011. Il est nécessaire que le règlement intérieur le stipule. Pour ce faire, une modification du règlement intérieur sera proposé en CVL, puis en conseil du Second degré avant validation par le conseil d'établissement.

12- Questions diverses

a. Les parents d'élèves demandent une réflexion sur les horaires du primaire :

Le Proviseur pense que ceci devrait être débattu en conseil d'école. Des groupes de travail devraient se mettre en place pour traiter ce point. Il charge les directeurs du primaire de mettre en place ces groupes de travail.

M. Braud informe les membres que, lors de la mise en place des horaires hebdomadaires en 2008, il avait été convenu d'en tirer le bilan après 3 ans de fonctionnement.

b. Association NIGER : le proviseur demande l'accord du CE pour continuer à vendre les calendriers pour ce projet. **Approuvé à l'unanimité.**

c. Partenariat avec l'école MI CHALET : depuis 2005, il existe un partenariat pour que les élèves qui ne peuvent pas être admis en PS au LFV puissent être pris par cette petite école. A la fin de PS, ils peuvent intégrer le LVF, dans la limite des places disponibles. Les enseignants de Mi Chalet suivent des séances d'observation de cours au LVF. Le Proviseur pense que si Mi Chalet grandit il deviendra un concurrent, surtout avec son projet d'implantation à Paterna. Le proviseur propose de continuer cette convention pour cette année scolaire et d'aviser à la rentrée prochaine si concurrence il y a. **Approuvé à l'unanimité.**

d. L'enseignement du valencien est aujourd'hui proposé en option à partir de la classe de seconde. Les parents d'élèves souhaitent que cet enseignement optionnel puisse démarrer en 5ème au même niveau que le Latin.

Le proviseur propose de mener cette réflexion dans le cadre global du volet politique des langues du projet d'établissement 2012/2015. Il convient de s'interroger sur le niveau choisi pour démarrer cette option, soit en 5ème et permettre ensuite la montée pédagogique jusqu'en seconde, soit en 3ème en 2012/2013, 4ème en 2013/2014 et 5ème en 2014/2015.

e. Mme Soto, représentante des personnels du premier degré STPVE, demande si une garderie gratuite serait possible pour les enfants d'enseignants pendant les réunions du mercredi.

Le proviseur lui répond que la seule solution pour pouvoir bénéficier de cette garderie, qui existe uniquement le vendredi après-midi, serait de déplacer les heures de concertation du primaire du mercredi au vendredi après-midi:

f. PRONOTE.

M. Michel regrette la lenteur du serveur. M. Mateo affirme que c'est un outil très précieux pour les parents et pour la direction. M. Michel veut transmettre que ce n'est pas une obligation de mettre les notes en ligne même si de plus en plus de professeurs s'y emploient.

Le proviseur répond que la saisie régulière des notes n'est en effet pas une obligation réglementaire mais qu'en termes de suivi et d'orientation, cette saisie régulière constitue un atout supplémentaire pour un meilleur accompagnement des élèves.

g. Le Valencia Club de Football nous a contacté pour mettre en place une école de Football au LFV. Une réflexion est en cours sur ce point.

Aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée à 21h20

La secrétaire de séance :



Sandra BARDEY

Le Président du Conseil d'établissement :



Gilles ALMOSNINO
Proviseur

Représentante A.P.A.

